

**OBJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT
DES SANITAIRES SUR ONZE SITES SCOLAIRES**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT
DE LA DELIBERATION N° 12/2-08 DU 28 AVRIL 2008**

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 DU LOT N°3

CONSTRUIRE L'ECOLE DE LA REUSSITE

Le marché global de travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires représente, tous lots confondus, un montant de 1 160 118,50 € HT.

Par délibération en date du 28 avril 2012, vous m'avez autorisé à signer l'avenant n°1 du lot n°3 de ce marché, avenant avec l'entreprise EURO'P'END correspondant à la réalisation de travaux supplémentaires à l'école élémentaire Maxime Laope (extension de local d'environ 10 m² pour des sanitaires complémentaires).

Or, suite à une erreur matérielle, le montant initial de ce lot figurant dans la délibération susvisée est erroné ; il y apparaît pour un montant de 181 048,95 € HT (soit 196 438,11 € TTC) alors qu'il s'élevait à 184 656,45 € HT (soit 200 352,25 € TTC).

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace celle d'avril 2012.

Le montant de l'avenant demeure inchangé, 26 161,57 € HT, soit 28 385,30 € TTC.

Je vous demande, en conséquence :

1° de rapporter la Délibération susvisée du 28 avril 2012 ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n°1 au marché de travaux du Lot n°3 pour la construction et l'aménagement des sanitaires sur onze sites scolaires, tel que présenté ci-après :

Titulaire	Montant initial HT	Avenant HT	Montant total HT	Montant total TTC	Evolution
EUROP'END	184 656,45 €	26 161,57 €	210 818,02 €	228 737,55 €	14,16 %

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT
DES SANITAIRES SUR ONZE SITES SCOLAIRES**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT
DE LA DELIBERATION N° 12/2-08 DU 28 AVRIL 2008**

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 DU LOT N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n°12/2-08 du Conseil Municipal en séance date du 28 avril 2012 ;

Sur le RAPPORT N°12/5-48 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ADAME Brigitte, 14ème Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Rapporte la Délibération n°12/2-08 du 28 avril 2012 susvisée.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'Avenant n°1 au marché de travaux du Lot n°3 pour la construction et l'aménagement des sanitaires sur onze sites scolaires :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
EUROP'END	184 656,45	26 161,57	210 818,02	14,16

Délibération n° 12/5-48

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 23, article 2313. Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13 et article 1323.

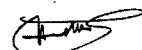
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12548-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Annule et remplace l'Avenant transmis le 13 juin 2012

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29 Espace République - Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Titulaire du marché : EURO'P END

Représenté par : M. PAÏDIGADOU Dominique

Coordonnées : 30, Allée de la Citronnelle, 97490 Sainte-Clotilde

C - Objet du marché public

Objet du marché public : Travaux de construction et d'aménagement sanitaires sur onze sites scolaires - Lot n° 3 - Ecole Primaire Maxime Laope

Marché N° : M 11 214

Date de notification du marché public : 26/12/2011

Date de notification de l'Ordre de Service : 20/01/2012

Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
184 656,45	8,5 %	200 352,25

D - Objet de l'Avenant

Modifications introduites par le présent Avenant :

Le titulaire du présent marché intervient exclusivement pendant les vacances scolaires. Par ordre de service, les travaux ont été suspendus au 20 janvier 2012. L'activité de l'entreprise devrait reprendre à la prochaine période de vacances scolaires, soit en mai 2012.

Dans le cadre du marché de travaux « Extension de l'école Maxime Laope », le Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) a établi un périmètre de sécurité rendant impossible l'accès et l'utilisation des sanitaires de l'école maternelle pendant la phase de travaux.

Il est donc nécessaire de prévoir une extension de local d'environ 10 m² jouxtant les sanitaires de l'école élémentaire Maxime Laope pour répondre à ces besoins récemment exprimés de complément de sanitaires. Cet agrandissement assurera le bon fonctionnement de l'école maternelle Maxime Laope et devrait être réalisé au cours de la prochaine période d'intervention de l'entreprise EURO'P'END, en mai 2012.

Les travaux supplémentaires d'un montant de 26 161,57 € HT concernent la démolition, la maçonnerie (fondation, dallage mur...), la charpente couverture, la menuiserie, la plomberie/ sanitaires, l'électricité, le revêtement sol et mur.

Incidence sur le délai de l'Avenant :

L'Avenant a une incidence sur le délai du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, occasionnent un délai supplémentaire de **05** (cinq) jours par rapport au délai initial.

Délai initial : 10 semaines à compter de l'ordre de service

Nouveau délai d'exécution des travaux : 10 semaines et 5 jours

Incidence financière de l'Avenant :

L'Avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Désignation	€ HT	TVA 8,5 %	€ TTC
Montant du marché de base	184 656,45	15 695,80	200 352,25
Montant de l'Avenant n°1	26 161,57	2 223,73	28 385,30
Nouveau montant du marché	210 818,02	17 919,53	228 737,55
Ecart : + 14,16 %			

Le coût des travaux de « Construction et d'aménagement de sanitaires sur 11 sites scolaires » est de 1 160 118,50 € HT soit 1 258 728,63 € TTC. L'évolution de cet Avenant par rapport au marché global est de + 2.2 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur

G - Notification de l'Avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent Avenant »

A _____ le _____

Signature du titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012

